



Comité Social d'Administration Alimentation du 14 juin 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 17 juin 2024

L'UNSA était représentée par Carlos Argandona-Aguilar, Emilie Cerisier et Franck Garrigues.

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, la DGAL (présente uniquement en visio pour l'ouverture de la séance) indique que concernant la Police Sanitaire Unique (PSU) les retards pris dans la programmation (15% de réalisation) sont liés aux délais de mise en œuvre des systèmes informatiques et au recrutement tardif chez les délégataires.

Concernant l'animation, elle est réalisée au quotidien par les DRAAF, mais la DGAL organise des rencontres tous les deux mois avec les délégataires (comité de suivi piloté par la DGAL) pour une présentation des plans d'action pour monter en volumétrie des contrôles. Il ne faut pas renier tout le travail fait car le nombre d'inspections a doublé voire triplé par rapport à l'an dernier, la protection du consommateur est donc renforcée. Sur la clause de revoyure, un arbitrage interministériel est en cours, le chiffrage est basé sur les remontées des directions départementales et directions régionales qui ont travaillé sur le premier trimestre et avec le CGAAER.

Sur les problématiques de contrôle remontées du terrain (refus d'inspection, ciblage par des associations...), la directrice générale de l'alimentation a précisé qu'ils étaient en attente du retour de la mission inter-inspection. Le pilotage de la mise en œuvre des contrôles sera sous l'égide des préfets avec, toujours, une priorité à la protection des agents et un droit de retrait à utiliser.

Point sur la situation sanitaire et les mesures de gestion associées

Une présentation de la situation sanitaire a été faite concernant l'IAHP, la PPA, la FCO et la MHE.

Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) : la situation est stable et maîtrisée actuellement sur le territoire. Plus de 34 millions de canards ont été vaccinés et la préparation de la deuxième campagne de vaccination est en cours.

Peste Porcine Africaine (PPA) : renforcement de la coopération transfrontalière France-Italie. Un audit volontaire financé par l'Etat va être proposé aux petits élevages de porcs et à tous les élevages de sangliers. Des opérations de surveillance menées par l'OFB et la mise en place d'animateurs dans les fédérations de chasse pour animer le réseau de surveillance sont en cours.



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : le vaccin actuel protège contre le sérotype présent sur le territoire mais de nouveaux sous-sérotypes apparaissent (Europe du Nord).

Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) : 4 298 foyers sur 20 départements depuis septembre ; la zone régulée est maintenue mais ne s'est pas étendue pour l'instant (stable depuis décembre).

Fièvre hémorragique de Crimée-Congo : Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [compte-rendu de la formation spécialisée exceptionnelle](#) du 16 mai 2024 sur notre site.

L'information des services départementaux et régionaux a été faite par mail, ainsi que la demande de mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). On peut avoir les informations sur les premières contaminations en Europe par la Direction Générale de la Santé ou Santé Publique France.

Les organisations syndicales se sont interrogées sur le fait d'inscrire uniquement sur le registre santé et sécurité au travail les piqûres ou si une déclaration d'accident de travail devait être remplie. La DGAL va se renseigner auprès des personnes compétentes pour savoir s'il faut faire évoluer le document dans ce sens. Elles ont aussi alerté sur les problèmes de fourniture des EPI en DDI.

Mise en œuvre de la police sanitaire unique de l'alimentation.

Le point a été fait sur le recrutement des effectifs, l'amélioration des formations, la mise en œuvre des systèmes d'information.

Un besoin complémentaire d'ETP a été proposé pour l'arbitrage interministériel, au regard des missions suivantes :

- Gestion des alertes et Signal Conso
- Gestion de l'export
- Alimentation animale
- Spécificités DROM
- Reconstitution de réseaux REN et PR (Améliorants, Complalim)
- Suivi des délégations et gestion des suites en fonction des conclusions de la mission

remise directe du CGAAER

L'UNSA a demandé le chiffrage mission par mission pour savoir si les effectifs seront suffisants pour accompagner les collègues sur ces missions.

Elle déplore le manque de transparence du ministère sur les besoins complémentaires demandés à l'arbitrage, l'administration (ici la DGAL) ayant refusé de nous les donner.

Un bilan qualitatif et quantitatif sera présenté en décembre. L'objectif d'augmentation des contrôles est atteint bien que les chiffres annoncés soient biaisés.

Suite aux interpellations des OS, un rappel sera fait aux délégataires sur leurs obligations à être supervisés. L'enveloppe budgétaire pour la délégation est fixe ; si tous les recrutements n'ont pas été effectués et les objectifs de programmation non remplis, la totalité de l'enveloppe ne sera pas versée.

Actualités abattoirs

Un bilan des ouvertures, fermetures (effectives ou à venir) a été fait en séance. La DGAL a présenté les réflexions en cours dans le cadre de la stratégie abattoir qui veille au maintien d'un maillage territorial pertinent et entraîne l'ouverture de petits outils. Des réflexions sont ainsi engagées sur les services d'inspection à mettre en œuvre pour ces outils (IPM différée -dans les 24 h qui suivent l'abattage- par exemple, mandatement des vétérinaires praticiens pour éviter d'avoir à faire déplacer un VO de l'abattoir le plus proche...). Les modèles changeant, il va falloir prévoir l'accompagnement de ces petites structures.

L'UNSA a insisté sur le fait que ces tous petits abattoirs nécessitent des moyens mais également et surtout de bonnes conditions de travail et de sécurité des agents car c'est déjà difficile dans les gros établissements donc dans des structures de petites tailles ou mobiles le risque pourrait être plus important.

Expérimentation du concours national à affectation locale (CNAL) en abattoir.

L'objectif serait de cibler des affectations dans certains abattoirs, en particulier ceux à très faible attractivité, par le biais d'un concours ouvert par voie externe uniquement. Le candidat ne pourra passer qu'un seul concours car tous les CNAL se dérouleront en même temps. Le calendrier prévu est le suivant : inscription à l'automne 2024, écrit en février-mars 2025, oraux en mai 2025, affectation fin septembre-octobre 2025, formation INFOMA fin 2025 ou début 2026.

L'UNSA regrette que ce concours ne soit pas ouvert également en interne car cela aurait permis à des contractuels en poste depuis plusieurs années et non mobiles d'être titularisés. Elle s'inquiète aussi de l'attractivité de ce concours, le nombre de candidats postulant aux offres d'emplois sur ces structures étant déjà limité.

Le ministère va travailler sur une communication en locale pour attirer du vivier extérieur. Pour les internes, les agents ont la possibilité de passer le concours classique et d'être affectés sur leurs postes après l'INFOMA, notamment sur des postes où on n'arrive pas à pérenniser en externe.

Pour les agents passant le concours en externe et déjà en poste, l'objectif sera bien de les faire revenir sur leur poste s'ils sont déjà en contrat mais cela dépendra aussi de leur classement.

L'UNSA avait interrogé sur les difficultés d'approvisionnement en équipement pour les agents en DDI du fait des restrictions budgétaires et sur le retour de la demande du MASA à faire valoir la carrière active pour les agents abattoir. La séance ayant été clôturée tardivement, les réponses seront transmises par écrit ultérieurement.

La prochaine séance programmée du CSA Alimentation aura lieu le 19 décembre 2024.



Déclaration liminaire CSA Alimentation

Paris, le 14 juin 2024

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs,

La période que nous traversons actuellement risque de bouleverser notre horizon dans les années à venir.

Bien que l'UNSA veille à maintenir son indépendance vis-à-vis des partis politiques, nous souhaitons rappeler ici les valeurs qui sont les nôtres : des valeurs démocratiques qui nécessitent la mobilisation de tous pour aller voter aux élections, des valeurs de solidarité, des valeurs de justice sociale visant à réduire les inégalités et à garantir des conditions de travail équitables pour tous. L'UNSA prône le dialogue social comme moyen privilégié pour résoudre les conflits et améliorer les conditions de travail. Nous participons et continuerons à participer activement aux négociations et aux discussions au sein du MASA pour garantir aux agents un travail dans de bonnes conditions et qui a du sens.

Nous nous retrouvons à nouveau aujourd'hui, pour ce CSA Alimentation. Nous continuons à dire que la tenue des instances un vendredi après-midi n'est pas un bon signe pour le dialogue social. Des séances écourtées par les horaires et les difficultés de transport des uns et des autres ne permettent pas les échanges constructifs que nous attendons tous de ces instances.

Nous souhaitons aussi évoquer les difficultés en termes de médecine de prévention. Pourquoi dans cette instance me direz-vous ? Parce que le CSA Alimentation traite des agents du BOP 206, confrontés à des maladies animales parfois transmissibles à l'homme, la dernière en date étant la fièvre hémorragique Crimée-Congo que nous allons aborder dans l'ordre du jour. Nous nous interrogeons notamment sur la mise à jour des fiches d'évaluation des risques qui normalement sont faites par le médecin du travail. Est-ce que cela a été fait au MASA ?

Nous n'évoquerons pas d'autres sujets dans cette déclaration liminaire car les points de l'ordre du jour nous permettront de porter nos différentes interrogations mais l'UNSA voulait rappeler la demande d'audience faite au ministre pour être reçue sur le sujet de la PSU.

Je vous remercie.